

**12 novembre 1965, Québec**

### **Inauguration du Centre de réadaptation**

L'événement auquel nous participons présentement est une manifestation du dynamisme et du progrès extraordinaire dont toute l'activité du Québec est empreinte ces temps-ci. Le gouvernement que j'ai l'honneur de diriger s'est toujours appliqué et s'applique chaque jour davantage à créer un climat propre à favoriser l'épanouissement de la vie économique, culturelle et sociale de toute la communauté québécoise.

Non seulement nous voulons ce climat dont bénéficient les institutions privées et les individus, mais il est également de notre devoir, par l'activité des ministères et des organismes paragouvernementaux, d'améliorer constamment le sort de toute la population.

Notre population est, en très grande majorité, composée de salariés qui, pour une bonne part, bénéficient de la loi des accidents du travail.

Ces dernières années, nous avons considérablement élargi le champ d'application de cette loi. En effet, nous avons fait en sorte que tous les employés d'hôpitaux du Québec puissent se prévaloir de ses avantages, le cas échéant. Il en a été de même pour tous les travailleurs dont les industries étaient soustraites à l'application de la loi, en raison du nombre restreint de leurs employés. Plus récemment, nous avons posé le même geste pour tous les salariés du gouvernement du Québec et de ses divers organismes, de même que pour tous les salariés des municipalités et des commissions scolaires.

Sur le plan économique et sur le plan social, la loi des accidents du travail joue sûrement un très grand rôle. Pour l'ouvrier, un accident du travail, le moindrement sérieux, est une dure épreuve physique et morale, mais ce n'est plus la faillite, la misère ou la mendicité. L'ouvrier accidenté n'a pas un sou à payer pour tous les soins médicaux, chirurgicaux et hospitaliers que nécessite son état. Les trois-quarts de son salaire lui sont payés en compensation aussi longtemps que son accident le rend incapable de travailler. S'il subsiste une incapacité permanente, il y a compensation proportionnée à la perte d'intégrité physique. Toutes ces sommes insaisissables sont aussi exemptes d'impôts ! Aux réalisations de cette politique humanitaire vient maintenant s'ajouter le magnifique Centre de réadaptation que nous inaugurons aujourd'hui. Immeuble spacieux, ultra-moderne, muni d'un équipement dernier cri et administré par un personnel hautement qualifié, cette institution vient compléter ce qu'il est convenu d'appeler la réparation des accidents du travail. À compter de maintenant, et pour de nombreuses années, c'est chez nous à Québec que se trouve ce qu'il y a de plus moderne et de plus complet en ce domaine,

La Commission des accidents du travail a compris que pour réparer le plus humainement possible les accidents il faut faire plus que verser des compensations de salaire et des indemnités, si généreuses soient-elles. La Commission des accidents du travail a fait construire ce Centre de réadaptation dans le dessein de mettre à la disposition des accidentés cette spécialité merveilleuse et relativement récente qu'est la médecine physique. On veut ainsi réduire le plus possible les limitations physiques qui découlent des accidents et faire en sorte que l'ouvrier blessé redevienne productif, qu'il puisse de nouveau

gagner convenablement sa vie et celle des siens. Et pour que les ouvriers accidentés retournent à leur emploi ou à un nouvel emploi, on va non seulement faire en sorte qu'ils bénéficient d'une récupération maximum, mais encore on va compenser les inconvénients de l'incapacité résiduelle par la mise en valeur d'aptitudes latentes que les intéressés ne soupçonnaient peut-être même pas.

En effet, non seulement les ouvriers trouveront-ils ici des physiatres, des physiothérapeutes et des moniteurs en rééducation physique, mais aussi une équipe composée d'un psychologue, d'un conseiller en orientation et d'une dizaine d'officiers de placement. Les accidents du travail tout comme les accidents de la route et les autres tragédies du genre sont des épreuves graves tant pour les victimes que pour toute la communauté. Je le rappelle pour ne pas m'accuser moi-même d'esquisser le paradoxe que dorénavant un accident du travail deviendrait une bonne affaire. Non, loin de là! Cependant, grâce à ce Centre de réadaptation et à l'initiative de la Commission des accidents du travail, certains accidents nous forceront d'inventorier toutes les aptitudes de l'ouvrier et de réorienter celui-ci avant de le remettre sur le marché du travail. C'est alors que, le retrouvant dans un domaine plus approprié à sa personnalité, un domaine où il sera plus productif, où il s'épanouira davantage, on pourra raisonnablement se bercer de l'espoir qu'il est peut-être plus heureux qu'auparavant. C'est une consolation qui n'est pas toujours assurée mais dont la recherche idéale prouve que la science n'est jamais si noble que lorsqu'elle se met au service de l'humanitarisme, qu'elle a pitié non seulement du corps de l'homme mais aussi de son âme.

Comme nous sommes loin du concept d'une époque maintenant révolue où la société croyait avoir été très généreuse en versant un dédommagement monétaire quelconque à l'ouvrier accidenté, tout en l'abandonnant à lui-même avec son infirmité et tout son problème moral, psychologique et économique. L'inauguration de ce Centre permet à chacun de nous d'être les heureux témoins du tout début d'une ère nouvelle plus rationnelle et surtout plus humaine dans le domaine de la réparation des accidents du travail. Je déclare donc officiellement ouvert ce Centre de Réadaptation où les travailleurs et les employeurs du Québec n'auront sûrement rien à envier à ce qui se fait ailleurs.